

Délivrance et validation du carnet de tir.

1 – La réglementation FF Tir (extrait)

Pour obtenir le Carnet de Tir, le tireur doit répondre de façon satisfaisante à un questionnaire institué par la circulaire fédérale DTN MM N° 528 du 2 février 1999, prouvant ses connaissances concernant l'acquisition et le respect des différentes règles et comportements de sécurité édictés par la FF Tir.

Pour obtenir ce certificat, le candidat doit répondre correctement aux questions éliminatoires avec un score minimal de 12/20.

Au vu de résultats positifs, le Président du club ou son représentant conserve le Q.C.M, complète la page 2 du carnet de tir, valide le certificat de contrôle des connaissances en y portant la date de réussite du test et signe le carnet après s'être assuré que celui-ci comporte la photographie du tireur et sa signature. Il tamponne ensuite le carnet et la photo avec le cachet du club.

2 - Modalités d'exécution au sein du PTS

Aucun carnet de tir n'est délivré si les conditions requises ne sont pas réunies.

- 1 – La délivrance se fait par le contrôleur de tir lors de la séance de contrôle mensuelle.
- 2 – Le contrôleur vérifie au préalable que le candidat possède bien sa licence et qu'elle a été validée par un médecin.
- 3 - Les tireurs répondent aux questions du QCM remis par le contrôleur et en sa présence.
- 4 – Le contrôleur corrige le QCM. Il vérifie avec soin les réponses et notamment celles relatives aux questions éliminatoires.
- 5 – Il remplit le carnet de tir et le remet au candidat. Ce dernier doit y apposer une photographie et le signer.
- 6- Le contrôleur signe le carnet de tir et appose le tampon du club :
 - Dans la case prévue pour les contrôles annuels.
 - Sur la photographie.
- 7 – Si la photographie ne peut être fournie sur le champ, inviter le nouveau détenteur à le faire et à présenter son carnet pour apposition des tampons au prochain contrôle en lui indiquant bien que sans ces tampons, son carnet n'est pas valide.
- 8 – Mettre les QCM à la disposition du secrétaire du club dans le casier dédié.

NB Les nouveaux tireurs peuvent télécharger le « Manuel de découverte du Tir sportif » dans lequel figurent toutes les réponses aux questions sur le site de la FF Tir (https://www.fftir.org/images/documents/fftir_2016_manuel_de_de_couverte_du_tir_sportif_44_pages_pre_t_a_imprimer.pdf) ou https://www.fftir.org/fr/avant_propos_fftir) ou en faisant une recherche sur un moteur de recherches en tapant : Téléchargement du "Manuel de découverte du tir sportif" MAJ 21/11/2016

Le Président